

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atomic Team's sur la commune principale de l'AIOT 926 Chemin Lavael Straete 59470 Wormhout.

La référence de votre dossier est A-3-1N7VB5JSC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/05/2023 à 18h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Féminin**

N° SIRET **92202543200019**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atomic Team's**

Description des activités :

ELEVAGE CANIN et PENSION CANINE - (Mme Jennifer DUTHOIT DUVINAGE) Je suis éleveur canin depuis plusieurs années. Afin de pouvoir développer l'élevage canin, Nous allons construire de nouveaux locaux canins dans notre propriété d'une superficie de 6 000m2 située en zone agricole au 926 Lavael Straete à WORMHOUT. L'élevage canin (Mme Jennifer DUTHOIT DUVINAGE) est déclaré à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais depuis le 01/10/2022 avec numéro de SIRET : 922 025 432 00019 et à la MSA Nord-Pas de Calais SIE de DUNKERQUE en qualité d'exploitant agricole, Catégorie juridique : entrepreneur individuel depuis le 01/10/2022 (Mme Jennifer DUTHOIT DUVINAGE) Je suis titulaire de l'attestation de connaissances relative à l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie délivré le : 25/10/2013 (N°59-817), par la DDPP du NORD et réactualisé le 13/04/2021 par le CFPPA du Pas de Calais.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **926 Chemin Lavael Straete 59470 Wormhout**

X : 665102

Y : 7088298

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	2120-3	Elevage de chiens	Animaux 40 Animaux	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets solides produits par le chenil ont pour origine l'hébergement des animaux qui génère des sacs papier ou plastiques (emballages aliments), des récipients plastiques (conditionnement des produits de nettoyage et de désinfection), des déchets d'activité de soins à risque infectieux (issus des soins vétérinaires), des déjections canines estimées à environ 5kg/jour pour 40 chiens. Les emballages papier, carton, plastiques sont estimés à 4kg/semaine, triés sélectivement, collectés par SM SIROM Flandre Nord voie Romaine 2275 Steen Straete, 59470 Wormhout ou la déchèterie située Voie Communale N° 1 la Kruystraete 59470 Wormhout. Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) sont estimés à 400gr/mois. Les soins sont effectués au cabinet vétérinaire. Les cadavres éventuels d'animaux sont systématiquement déposés au cabinet vétérinaire en convention avec le chenil pour étudier la cause de mortalité.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Risque incendie extrêmement minime : le sol de tous les locaux est en béton, la charpente est métallique, les murs et la toiture sont constitués de panneaux "sandwich" composés de deux bandes profilées en acier, entre lesquelles est coulée de la mousse de polyuréthane, composée de résine de polyuréthane (PUR) et de mousse de polyisocyanurate (PIR) avec des additifs retardateurs de flammes de classe 1. Il n'y a pas de combustibles inflammables : pas d'utilisation, ni de stockage de gaz ou de fuel. Présence de détecteur de fumée répartis dans les locaux canins. Présence également de deux extincteurs à poudre de 6kg avec registre de sécurité et plan d'évacuation. En cas de nécessité, les locaux canins sont très accessibles aux services de secours et d'incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan cadastre et distance voisinage.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

4-Plan cadastral avec les dimensions de la propriété - 926 Lavael Straete -.pdf